

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 2797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 220

AMENDEMENT

présenté par
M. Duparay

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l’alinéa 3, supprimer les mots :
« ainsi recueilli ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.